



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**

• **Présents : 48**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, MAYOT, Mme PILARD, MM. CLAISER, BOHN, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME, MARET, GROSS, SIMON, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN,
MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS.

• **Absent représenté par son suppléant : 1**

M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) par M. Gérard SIMON, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**

M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président à M. le Président de la CASAS ;
M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) à M. Gérard SIMON, Conseiller Suppléant (Lelling) ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) ;
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Differbach-Lès-Hellimer) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à M. Mustafa ZOR, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) à M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) ;
M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) à M. le Président de la CASAS ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) à M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) ;

• **Absents excusés : 4**

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
Mme Edahbla NACIRI, Conseillère (St Avold)

• **Absents non excusés : 10**

M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold)

Point n° 0

OBJET : Communications

Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Président

M. le Président tient à faire part aux Conseillers Communautaires, de l'avancée de la remise en état des réseaux informatiques après la cyberattaque dont a été victime la CASAS :

« A la suite de la violente cyberattaque qu'a subi la CASAS, dans la nuit du mercredi 2 au jeudi 3 juin 2021, j'ai demandé à ma direction (Hugues BONNEFOIS, DGS et Cyrille AUGSBOURGER, DST) de travailler en liaison avec :

- un consultant spécialisé en informatique, M. Gilles SCHV
- Société MGD ;
- et la Société BIS PRO à Saint-Avold.

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le 15/06/2021

SLO

ID : 057-200067502-20210615-CC_20210615_00-DE

en vue de remédier dans les meilleurs délais possibles au rétablissement de la messagerie informatique et à renforcer la sécurité de l'infrastructure informatique existante des services de la CASAS.

A ce titre, je me permets de vous rappeler (à mon Conseil Communautaire) que j'avais déjà envisagé la mise en place d'un service informatique à la CASAS qui n'existait pas et ai sollicité le recrutement d'un informaticien en séance du 16 février dernier, et dont son recrutement est en instance.

Je peux affirmer aujourd'hui que dans un temps record (8 jours) et après avoir fait travailler l'ensemble des acteurs, tout un week-end, la messagerie de la CASAS a été rétablie ce jour à la Direction de la CASAS et le sera dès demain dans les autres services.

Le renforcement de la sécurité informatique a également été réalisé.

En ce qui concerne la cause de cette cyberattaque, celle-ci est en cours d'investigation et revêt, comme vous vous en doutez, un caractère confidentiel.

Sachez également que j'ai déposé une plainte à la Gendarmerie de Folschviller et une requête a été effectuée auprès de la CNIL.

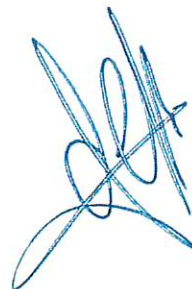
Enfin, dans le cadre du plan Cybercriminalité émanant de l'Etat, une demande de subvention a été sollicitée par mes services auprès des instances compétentes.

Je tenais à vous faire cette mise au point, qui a cautionné beaucoup d'interrogations et de nuisance au bon fonctionnement des services de la CASAS mais tient à souligner le travail remarquable réalisé par les services de la Direction et les sociétés informatiques ayant concouru à ce rétablissement en un délai aussi court. »

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 juin 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 48**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETY, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, MAYOT, Mme PILARD, MM. CLAISER, BOHN, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME, MARET, GROSS, SIMON, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN,
MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) par M. Gérard SIMON, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président à M. le Président de la CASAS ;
M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) à M. Gérard SIMON, Conseiller Suppléant (Lelling) ;
Mme Mariette NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) ;
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diembach-Lès-Hellimer) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à M. Mustafa ZOR, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcelette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christline KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcelette) ;
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) à M. Dominique GROSS, Conseiller (Laring) ;
M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) à M. le Président de la CASAS ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) à M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) ;
- **Absents excusés : 4**
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold)
- **Absents non excusés : 10**
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Pelt-Tenquin) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold)

Point n° 1

OBJET : Présentation du Compte de Gestion de l'exercice 2020 du SIA3V et du Syndicat d'Assainissement du Lauterbach.

Rapporteur : Mme Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux

Madame Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux, représentant Mmes Joëlle DE SANTIS en sa qualité de Comptable du Service de Gestion Comptable et Anne-Cécile HELSTROFFER, Trésorière de Freyming-Merlebach, expose les écritures et les chiffres des comptes de gestion qui lui correspondent, à savoir : Syndicat Intercommunal d'Assainissement des 3 Vallées (SIA3V) et Syndicat d'Assainissement du Lauterbach.

Ces deux syndicats ayant été dissous au 31 décembre 2020 et la c
ayant été dévolue à la CASAS, il convient d'en faire adopter les Comptes de Gestion 2020 par les
membres de l'Assemblée délibérante de l'EPCI.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion
des syndicats dressés par Mme le Receveur accompagnés des états de développement des comptes
de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun
des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les
mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été
prescrites de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets des syndicats de l'exercice 2020 en ce qui concerne les
différentes sections budgétaires ;

Sera invité à se prononcer sur la présentation des comptes de gestion de l'exercice 2020 par
Mmes les Comptables du SGC de Saint-Avold et Trésorière de Freyming-Merlebach, ou sa
représentante, pendant que cette dernière se retire pour le vote.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 juin 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 48

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, MAYOT, Mme PILARD, MM. CLAISER, BOHN, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME, MARET, GROSS, SIMON, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN,
MM. LAUER, VECCIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS.

• **Absent représenté par son suppléant** : 1

M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) par M. Gérard SIMON, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 17

M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président à M. le Président de la CASAS ;
M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) à M. Gérard SIMON, Conseiller Suppléant (Lelling) ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) ;
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Difembach-Lès-Hellimer) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à M. Mustafa ZOR, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) à M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) ;
M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) à M. le Président de la CASAS ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) à M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) ;

• **Absents excusés** : 4

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold)

• **Absents non excusés** : 10

M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold)

Point n° 2

OBJET : Présentation du Compte Administratif de l'exercice 2020 du SIA3V et du Syndicat d'Assainissement du Lauterbach.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur Salvatore COSCARELLA, Président, donne connaissance, à l'assemblée, des comptes administratifs 2020 établis par le SIA3V et le Syndicat d'Assainissement du Lauterbach dissous au 31 décembre 2020.

Ces comptes étant repris par la CASAS au 1^{er} janvier 2021, Monsieur le Président de la CASAS demande aux deux anciens Présidents des Syndicats de bien vouloir se retirer et invite le Conseil Communautaire à délibérer comme suit :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020,
Le Conseil,

a) Donne acte à M. COSCARELLA de la présentation faite des comptes administratifs des syndicats lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF SIA3V

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	100 074,27			207 131,97	100 074,27	207 131,97
Part affectée à l'investissement				-173 669,25		
Opérations de l'exercice	707 268,16	670 559,00	1 621 230,91	2 087 658,72	2 328 499,07	2 758 217,72
TOTAUX	807 342,43	670 559,00	1 621 230,91	2 121 121,44	2 428 573,34	2 965 349,69
Résultats de clôture	136 783,43			499 890,53	136 783,43	499 890,53
Restes à réaliser	64 738,00	48 600,00			64 738,00	48 600,00
TOTAUX CUMULES	201 521,43	48 600,00	0,00	499 890,53	201 521,43	548 490,53
RESULTATS DEFINITIFS	152 921,43			499 890,53		346 969,10

COMPTE ADMINISTRATIF SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU LAUTERBACH

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		181 201,92	31 177,84		31 177,84	181 201,92
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	99 923,10	207 366,94	240 352,67	241 427,14	340 275,77	448 794,08
TOTAUX	99 923,10	388 568,86	271 530,51	241 427,14	371 453,61	629 996,00
Résultats de clôture		288 645,76	30 103,37		30 103,37	288 645,76
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	288 645,76	30 103,37	0,00	30 103,37	288 645,76
RESULTATS DEFINITIFS	-288 645,76			-30 103,37		258 542,39

- b) Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion des syndicats relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- c) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- d) Arrête les résultats définitifs tels que résumés pour l'exercice 2020 ;
- e) Atteste avoir intégré les résultats 2020 de ces deux syndicats dans le Budget Primitif 2021 du service Assainissement.

Décision du Conseil Communautaire :

MM. ADIER et BALLEVRE, anciens Présidents des Syndicats se retirent au moment du vote.

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 juin 2021
Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**

• **Présents : 48**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, MAYOT, Mme PILARD, MM. CLAISER, BOHN, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME, MARET, GROSS, SIMON, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN,
MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS.

• **Absent représenté par son suppléant : 1**

M. René KAFFER, Conseiller (Lelling) par M. Gérard SIMON, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**

M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président à M. le Président de la CASAS ;
M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) à M. Gérard SIMON, Conseiller Suppléant (Lelling) ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) ;
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Differbach-Lès-Hellimer) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à M. Mustafa ZOR, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) à M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) ;
M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) à M. le Président de la CASAS ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) à M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) ;

• **Absents excusés : 4**

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold)

• **Absents non excusés : 10**

M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold)

Point n° 3

OBJET : Révision libre des attributions de compensation – Exercice 2021.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Considérant l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui prévoit que le montant des attributions de compensation peut être révisé librement par l'assemblée délibérante si les trois conditions cumulatives suivantes sont réunies ; à savoir :

- Une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire sur le montant révisé de l'AC,
- Que chaque Commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC,

- Que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la Commission des Charges Transférées (CLECT).

Vu le rapport de la CLECT du 29 avril 2019 joint à la présente délibération,

Vu la Conférence des Maires qui s'est réunie le 29 mai dernier et qui n'a appelé aucune remarque quant aux révisions opérées sur les seules données de fiscalité professionnelle émanant des états 1288 de l'exercice 2020 transmis par les Maires,

Vu l'avis favorable émis par les membres du Bureau sur le montant des AC révisées et sur la compensation, par la CASAS, des AC négatives en les considérant comme nulles (*Les trois communes suivantes sont concernées : FREMESTROFF : -807 €, LELLING : - 1.599 € et MAXSTADT : -1.016 €*).

Comme annoncé lors de la réunion des maires, la CLECT se réunira au 3^{ème} trimestre 2021 afin d'examiner les potentielles révisions au titre des transferts de compétence, notamment les Eaux Pluviales Urbaines (EPU). Néanmoins, si la révision libre évoquée ci-dessus s'applique pour 2021, la révision issue de la future CLECT ne s'appliquera qu'en 2022.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter, dès cette année et après compensation, par la CASAS, des Attributions de Compensation négatives en les considérant comme nulles, le montant global annuel de 15.418.315,00 € réparti comme suit :

Commune	Montant de l'AC 2021
ALTRIPPE	16 290
ALTVILLER	14 029
BARONVILLE	23.403
BERIG-VINTRANGE	3 158
BIDING	1 927
BISTROFF	186
BOUSTROFF	308
BRULANGE	6 122
CARLING	232 337
DESTRY	40 041
DIESEN	72 080
DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	22 019
EINCHEVILLE	10 664
ERSTROFF	2 763
FOLSCHVILLER	742 260
FREMESTROFF	0
FREYBOUSE	4 328
GRENING	5 197
GROSTENQUIN	65 779
GUESSLING-HEMERING	3 193
HARPRICH	13 425
HELLIMER	18 963
L'HOPITAL	1 299 171
LACHAMBRE	45 027
LANDROFF	61 702
LANING	4 151
LELLING	0
LEYVILLER	13 690
LIXING-LES-SAINT-AVOLD	8 483
MACHEREN	61 916
MAXSTADT	0

MORHANGE	
PETIT-TENQUIN	2 173
PORCELETTE	632 790
RACRANGE	31 736
SAINT-AVOLD	10 221 861
SUISSE	34 805
VAHL-EBERSING	11 244
VALLERANGE	6 301
VALMONT	330 106
VILLER	4 420
TOTAL	15 418 315

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

1°) Autoriser la modification des attributions de compensation à verser, par la CASAS, aux Communes membres conformément à la répartition présentée ci-dessus ;

2°) Habilitier M. le Président de la CASAS ou son représentant à l'exécution de la présente délibération en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.

PJ : Rapport de la CLECT du 29 avril 2019

Discussions :

M. Christian STINCO, Maire de la Commune de Morhange et Conseiller Communautaire formule une remarque concernant les attributions de compensation.

Il a bien noté que la révision des attributions de compensation est indispensable et ne le conteste pas.

Cependant, pour Morhange, le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2020, a voté le transfert des zones d'activités 'Claire Forêt' et 'Lavoisier'.

M. STINCO s'étonne que les attributions de compensation aient déjà été répercutées vers la CASAS sans qu'une délibération ait été prise en amont par la CASAS et il souhaiterait que soit revue la position de Morhange puisque pour l'heure, les deux zones font toujours partie de la Commune de Morhange.

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président en charge des finances intervient et précise qu'il faut effectuer une convention de gestion des zones d'activités avec la Commune de Morhange, qui sont de droit à la Communauté d'Agglomération.

M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général des Services de la CASAS rappelle qu'en date du 20 novembre 2017, la CLECT s'était réunie et avait fait procéder au calcul du transfert des charges communiquées par la Commune de Morhange en son temps par le Cabinet CALIA, qui ressort à un montant de 19 432 €.

Il précise qu'effectivement, comme le dit M. STINCO, Maire de Morhange, le transfert ne s'est pas opéré juridiquement mais la CASAS est obligée de l'appliquer puisque la CLECT l'a adopté en 2017.

M. le Directeur Général des Services soumet l'idée que la CASAS propose à la Commune de Morhange de faire une convention de gestion sur l'année 2021 jusqu'à la date du transfert qui devrait s'opérer puisque la CASAS va recevoir un avis de France Domaine, soit au coût réel (à déterminer entre M. le Maire de Morhange et M. le Président de la CASAS), soit sur le montant de l'attribution de compensation de 19 432 €.

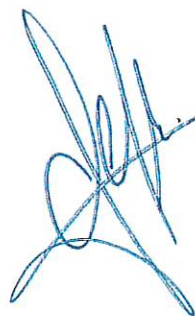
Cela en est de même pour les communes d'Altwiller et de Carling en matière de voiries.

Décision du Conseil Communautaire :

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 juin 2021
Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



**COMPTE-RENDU
DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

du

**Lundi 29 avril 2019
à la Salle des Fêtes de CARLING**

PRESENTS :

- M. Gaston ADIER, Président de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;
- M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,
- M. Alain KONIECZNY, Maire d'Altrippe,
- M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire d'Altviller,
- M. Bernard JACQUOT, Maire de Baronville,
- M. Guy BORN, Maire de Bérig-Vintrange,
- M. Jean DELLES, Maire de Bistroff,
- M. Philippe RENARD, Maire de Destry,
- M. Gabriel WALKOWIAK, Maire de Diesen,
- M. Gérard JACOB, Maire de Guessling-Héméring,
- M. Romuald YAHIAOUI, Maire d'Hellimer,
- M. Aloyse LAURENT, Maire de Lachambre,
- M. Dominique GROSS, Maire de Laning,
- M. Octave MATZ, Maire de Lelling,
- M. Gilbert WEBER, Maire de L'Hôpital,
- M. Robert BINTZ, Maire de Lixing-Lès-St Avold,
- M. Sébastien LANG, Maire de Maxstadt,
- M. René TOTTOLI, Adjoint au Maire de Morhange, représentant M. Jacques IDOUX,
- M. Jean-Paul MULLER, Maire de Racrange,
- M. Daniel KLEIN, Maire de Suisse,
- M. Antoine FRANKE, Maire de Vahl-Ebersing,
- M. Frédéric MULLER, Adjoint au Maire de Valmont.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Gérard VAYSSETTE, Maire de Biding,
- M. Rémy THIS, Adjoint au Maire de Boustroff,
- M. Jean-Claude MAYOT, Maire de Brulange,
- M. Gaston RISSE, Maire de Diffembach-Lès-Hellimer,
- M. Julien CLAISER, Maire d'Eincheville,
- M. Jean-Claude BOHN, Maire de Erstroff,
- M. Gabriel MULLER, Maire de Folschviller,
- M. Laurent FILLIUNG, Maire de Frémestroff,
- M. Sébastien THISSE, Maire de Freybose,
- M. Roland IMHOFF, Maire de Gréning,
- M. Patrick SEICHEPINE, Maire de Grostenquin,
- M. Jean-Paul ADRIAN, Maire de Harprich,
- M. Sébastien MARET, Maire de Landroff,
- M. Daniel BALLIE, Maire de Leyviller,
- M. Claude SCHÄFER, Adjoint au Maire de Macheren,

- M. Vincent MULLER, Maire de Petit-Tenquin,
- M. Eddie MULLER, Maire de Porcelette,
- M. Bruno SCHAEFFER, Maire de Vallerange,
- M. Cédric MULLER, Maire de Viller.

ASSISTAIENT EN OUTRE :

- Mme Joëlle DE SANTIS, Trésorière de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,
- M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,
- Mme Anne-Catherine PAVLIC, Finances,

POINT UNIQUE :

**Détermination du montant des charges transférées relatives à la compétence
« collecte des contributions au SDIS »**

M. Gaston ADIER, Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents et procède à l'examen du point unique à l'ordre du jour de la CLECT en rappelant tout d'abord que le rôle de la commission se limite à déterminer le montant des charges transférées : le Conseil Communautaire sera appelé à homologuer les nouvelles Attributions de Compensation à verser aux Communes Membres après transfert.

Les Elus prennent connaissance des documents mis à leur disposition, notamment le tableau recensant le montant de la contribution au SDIS 2019 par Commune Membre : aucune remarque n'est formulée.

Bien que cela ne fasse pas partie des missions de la CLECT, Monsieur ADIER présente ensuite le montant des Attributions de Compensation réduit des contributions au SDIS présentées précédemment. Le tableau fait apparaître des Attributions de Compensation négatives pour certaines Communes (Bistroff – Boustroff – Fremestroff – Harprich – Lelling – Maxstadt).

Monsieur le Président de la CLECT souhaite alors avoir un avis sur le traitement de ces AC négatives : la CASAS doit-elle demander aux Communes de rembourser ou doit-elle déclarer ces AC nulles, ce qui serait considéré comme une faveur accordée par la CASAS aux Communes concernées.

Les membres présents craignent que cela ne crée un précédent obligeant la CASAS, en cas de nouveau transfert de charges amenant des AC négatives, à devoir systématiquement les compenser.

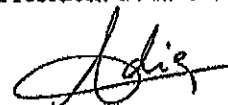
Monsieur ADIER rappelle la particularité de l'année 2019 : les Communes ont payé le 1^{er} appel de contribution au SDIS pour l'exercice en cours, et perçoivent la totalité des Attributions de Compensation délibérées le 13 décembre 2018, par le Conseil Communautaire.

Cela implique donc que pour cette année, les AC des Communes ne seront réduites qu'au prorata du montant des contributions au SDIS payées par la CASAS.

Après avoir apporté ces informations complémentaires, Monsieur le Président de la CLECT soumet la proposition au vote : à l'unanimité, les membres votent la compensation, par la CASAS, des éventuelles AC négatives pour l'exercice 2019, et précisent qu'il faudra prendre une délibération ultérieurement pour délibérer sur les Attributions de Compensation 2020.

Saint-Avold, le 13 mai 2019

Le Président de la CLECT,



G. ADIER

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**.....
- **Présents : 48**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, MAYOT, Mme PILARD, MM. CLAISER, BOHN, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME, MARET, GROSS, SIMON, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN,
MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) par M. Gérard SIMON, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président à M. le Président de la CASAS ;
M. Guy BORN, Conseiller (Bérlig-Vintrange) à M. Gérard SIMON, Conseiller Suppléant (Lelling) ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) ;
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-Lès-Hellimer) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à M. Mustafa ZOR, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) à M. Dominique GROSS, Conseiller (Laring) ;
M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) à M. le Président de la CASAS ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) à M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) ;
- **Absents excusés : 4**
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
Mme Edahbla NACIRI, Conseillère (St Avold)
- **Absents non excusés : 10**
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustraff) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold)

Point n° 4

OBJET : Appel à projet – Programme CITEO – Phase 4.

Rapporteur : M. Jean MEKETYN, Vice-Président

L'Eco-organisme CITEO accompagne les EPCI en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers pour atteindre les objectifs que fixe la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

En effet, à l'horizon 2022, 75 % des emballages et 65 % des papiers devront entrer dans une filière de recyclage. De plus, l'état demande l'uniformisation des codes couleur pour les recyclages :

- Jaune pour les sacs, films et bouteilles plastiques, briques, canette
- Bleu pour les fibreux soit les papiers journaux, magazines et cartonnettes.

A cela s'ajoute la nécessité de proposer deux contenants différents pour les deux types de recyclables.

Actuellement, tous les recyclables sont déposés dans le sac orange puis acheminés à Chavelot dans les Vosges. Notre tonnage des recyclables pour l'ensemble du territoire est d'environ 2 700 tonnes. Si en 2011, notre taux de refus était en moyenne de 14 %, il a atteint 48 % en 2020. Les surcoûts dus à ce mauvais tri pèsent considérablement sur le budget des ordures ménagères. De plus, les soutiens des éco-organismes sont basés sur notre qualité de tri.

Par conséquent, l'éco-organisme CITEO lance un appel à projets portant sur l'extension des consignes de tri. Ainsi, en couplage avec le SYDEME, un dossier a été rédigé et soumis à candidature.

Celui-ci porte sur :

- L'amélioration de collecte de proximité avec l'acquisition et l'installation de nouvelles bornes pour la dépose du verre ;
- Le développement de nouvelles collectes avec l'acquisition de bornes pour la dépose des fibreux ;
- La mise en œuvre d'un nouveau schéma pour la collecte de ces fibreux.

Le plafond de financement bonifié est de 5.60 € par habitant pour l'ensemble du projet (Population INSEE 2017 : 53 201 habitants). Le taux de financement de l'appel à projets est de 60 % sur l'investissement, de 30 % sur les charges de communication et de 15 % pour le pilotage. Le montant prévu pour l'ensemble de ce dossier s'élève à 504 370,00 € soutenu à hauteur de 267 477,45 €.

La Commission Environnement a pris acte des obligations règlementaires et convient de la nécessité pour l'intercommunalité de s'engager dans le programme CITEO.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) valider la dépose d'un dossier de candidature sur l'extension des consignes de tri en couplage avec le SYDEME ;
- 2) autoriser M. le Président à lancer les appels d'offres et consultations pour l'attribution des marchés de fournitures et de services pour l'ensemble du projet et, à solliciter, avec son suivi par le service Environnement, les subventions auprès des éco-organismes référents ;
- 3) donner à M. le Président ou son représentant tout pouvoir pour l'exécution de la présente délibération et comparaître à la signature de tous documents utiles à la mise en œuvre du projet étant précisé que les crédits nécessaires seront à prévoir au Budget Primitif 2021 et aux exercices budgétaires suivants.

PJ : délibération du SYDEME du 14/12/2020

Discussions :

M. Jean-Claude BREM, Conseiller de Saint-Avoid souhaite connaître l'impact de ces nouvelles mesures sur la facture des usagers. Il se méfie des propositions du SYDEME car à chaque modification apportée, le coût de la facture a augmenté.

M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Rapporteur du point lui répond qu'il a posé cette question lors de la dernière réunion SYDEME.

Réponse lui a été faite, qu'au vu de la participation en hausse des usagers en matière de tri, le coût ne devrait pas augmenter. Le recyclage des petits cartons, comme ceux utilisés pour l'envoi de colis est plus valorisé qu'auparavant et va permettre un coût stable.

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller de Suisse s'interroge sur le taux de refus qui est passé de 14 % à 48 % entre 2011 et 2020. Il souhaite savoir si cette augmentation du taux de refus a été nette ou progressive et comment s'explique ces refus.

M. MEKETYN lui répond que cette augmentation du taux de refus a été progressive avec une augmentation plus conséquente sur les 2-3 dernières années.

Concernant les refus, ils s'expliquent par des 'mauvais' déchets déposés dans le sac orange à la place du sac bleu, tels que pots de yaourts, boîtes de conserve non vidées, ... qui souillent le papier devant se trouver dans le sac orange et empêche son tri et son recyclage.

Un autre exemple pouvant entraîner un refus, provenant de l'écrasement des sacs lors de leur conditionnement par l'organisme qui collecte les poubelles. Cela va être revu afin d'éviter ce genre de refus indépendant de notre volonté.

M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président espère une bonne campagne de communication accompagnant ce changement. Il sait que les enfants, par le biais des initiatives dans les écoles ou au sein des conseils municipaux jeunes, sont de bons facteurs de communication. Il estime qu'il faut éviter ces nombreux changements de direction qui impactent toujours les usagers.

M. MEKETYN rejoint M. WALKOWIAK à propos de la communication qui est primordiale. CITEO, par le biais de l'appel à projets, va financer 30 % de la communication.

Une commission Communication, dont M. MEKETYN fait partie, a été créée au sein du SYDEME afin de travailler à informer l'ensemble des usagers et notamment les écoles.

M. le Président de la CASAS rappelle à ce titre, que la CASAS dispose de 2 ambassadeurs du tri qui vont également reprendre le chemin des écoles pour diffuser les consignes de tri.

M. Jean-Luc KLEIN se dit sceptique sur le tri car il voit les efforts faits rien qu'au sein de sa commune et malgré cela, le taux de refus avoisine les 50 % de manière globale.

Il s'interroge sur la pertinence des refus et pense que si un papier est souillé dans le sac, la totalité ne devrait pas être refusée, le risque étant que les gens ne trient plus.

M. KLEIN estime que les efforts doivent également provenir des filières de tri après ramassage.

De plus, il souhaite que soit inscrit une réserve dans la délibération quant à une hausse des tarifs pour les habitants.

M. le Président demande aux représentants de la CASAS au SYDEME de faire remonter ces interrogations aux instances du SYDEME.

Concernant la réserve demandée par M. KLEIN, M. le Président estime que ce n'est pas d'actualité et préférerait attendre les résultats de l'étude KPMG qui ne devraient plus tarder. De plus, une augmentation au niveau de l'Agglomération n'est pas prévue au Budget.

M. le Président rappelle sa confiance au SYDEME et estime que s'ils ont annoncé maintenir les tarifs, il n'y a pas de raison d'en douter.

M. MEKETYN souhaite conclure en annonçant que CITEO va proposer la mise en place de colonnes pour emballages légers d'ici octobre 2021.

M. Bernard JACQUOT, Vice-Président demande à M. MEKETYN la capacité de ces colonnes.

M. MEKETYN lui répond que la capacité sera équivalente aux colonnes à verres.

M. le Président termine sur ce sujet en lisant un écrit de CITEO qui précise que pour compenser cette hausse du tarif de tri, ils prévoient une majoration des soutiens plastiques de 600 € à 660 € la tonne sur l'ensemble du flux plastique. L'augmentation des recettes CITEO seront perçues intégralement par les adhérents au prorata de leur performance respective sur le tri des plastiques.

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président en charge des Finances précise qu'avec le rapport de KPMG, la CASAS va pouvoir remettre à niveau les deux ex-territoires qui n'étaient pas au même tarif de redevance ordures ménagères. Il s'agit d'harmoniser l'ensemble des tarifs pour les mêmes prestations et d'éviter les disparités.

Décision du Conseil Communautaire :

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 juin 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 14 décembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, André DUPPRE, Pierre LANG, Bernard PETRY, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Pierre THIL.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : 1

Madame Simone RAMSAIER représentée par Josette KARAS,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : 8

Messieurs, Alexandre CASSARO a donné procuration à Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN a donné procuration à Jean-Claude HEHN, Guy BORN a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à M. Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Christian CLEMENT a donné procuration à Roland GLODEN, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Roland ROTH.

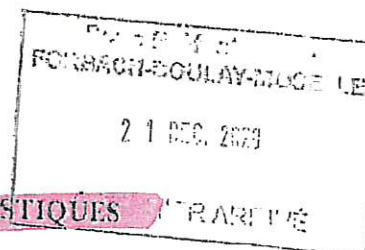
✓ Excusés : 6

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Pascal LAUER, Didier ZYMNY, Cyrille FETIQUE, Régis GAY, Jean-Paul TINNES,

✓ Absents : 3

Madame, Monsieur, Chantal PLATTE, François GATTI, Hubert BUR

34. FILIERES



OBJET : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES PLASTIQUES

Le Conseil Syndical,

CASAS ca 54000 h

2000T - 2160 -

A) Objectif :

Afin d'améliorer les performances de tri, Citéo, l'éco-organisme est en charge d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur, s'est fixé comme objectif d'ici le 31 décembre 2022 :

- 75% de recyclage des emballages,
- 65% de recyclage des papiers.

Pour ce faire, la loi de Transition Énergétique à la croissance Verte prévoit l'extension des consignes de tri des plastiques à 100% du territoire français.

Aussi, films et les barquettes plastiques seront désormais triés avec les bouteilles et flacons plastiques. Ce nouveau gisement est estimé à 2 kg par habitant et par an.

B) Planification nationale :

Citéo encadre la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) des plastiques au niveau national afin :

- d'échelonner les investissements de modernisation des centres de tri,
- de disposer des capacités de recyclage suffisantes.

Le déploiement des consignes élargies doit passer par un appel à candidature. Cinq phases d'appels à projet ont été échelonnées sur la période de 2018 à 2022. Il reste à date 2 phases de candidature :

- Phase n°4 : Novembre 2020 / Avril 2021,
- Phase n° 5 : Octobre 2021 / Mars 2022.

Les réponses seront connues respectivement avant l'été 2021 et l'été 2022 pour les phases 4 et 5. La mise en œuvre des ECT doit être réalisée dans les 10 mois après la réponse à candidature.

C) Aspects financiers et Gestion Collecte / Tri :***C1) Barème F – soutien à la Transition***

La planification du passage aux extensions de consignes de tri des plastiques conditionne en partie les soutiens perçus par Citéo. Avec le Barème F, le soutien à la Transition via son critère 3, est attribué en fonction de l'état d'avancement de la collectivité sur la réflexion de l'élargissement des consignes.

Pour le soutien à la Transition 2019, le Sydeme, étant compétent pour le traitement des déchets, a témoigné son engagement à intégrer les consignes de tri plastiques dans son schéma de tri/traitement avec la contractualisation du marché de tri des recyclables avec la société Citraval sur le site de Chavelot. En effet, la durée du marché dépassant le délai réglementaire du 31 décembre 2022, le marché prévoyait donc le passage aux ECT en cours de marché dont l'échéance est fixée au 30 juin 2023. Le site de Chavelot sera techniquement en mesure de trier les extensions plastiques à compter 1^{er} janvier 2021.

Pour le soutien à la Transition 2020 et 2021, le Sydeme devra justifier par de nouveaux éléments son état d'avancement sur la thématique des ECT.

N°2020/89

D) Engagement des adhérents du Systeme :

Il est proposé que chaque adhérent du Systeme délibère sur le passage aux ECT pour marquer son engagement et sa cohésion avec son syndicat de traitement.

PROPOSE qu'à chaque assemblée délibérante des adhérents s'engagerait ainsi :

- à organiser / informer son collecteur de collecte Multiflux sur l'intégration des ECT,
- à communiquer sur l'ensemble des consignes de tri des déchets (emballages, papiers, ECT et verre),
- à autoriser le Systeme à déposer un dossier de candidature unique pour le passage aux ECT,
- à fournir au Systeme les données nécessaires en amont et en aval de la mise en place des ECT,
- à respecter le calendrier défini conjointement avec le Systeme pour la mise en place des ECT,
- à étudier la possibilité d'améliorer et/ou de modifier le schéma de collecte (notamment fibreux en apport volontaire),
- à étudier la possibilité de répondre aux différents appels à projets Citéo,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

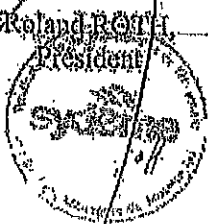
46 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- D'autoriser le Président à déposer :
 - une candidature unique pour le compte du Systeme et de ses adhérents
 - pour la phase 4 (Novembre 2020/Avril 2021) de l'extension des consignes de tri des plastiques,
 - pour un basculement au 1^{er} janvier 2022 de l'ensemble du territoire du syndicat.
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- D'autoriser le Président à prendre toutes décisions relatives aux sacs Multiflux (règles de dotation et dimensions).
- D'autoriser le Président à ajuster le tarif de tri des recyclables lors du passage aux ECT,
- D'autoriser le Président à mandater un bureau d'études afin d'accompagner le Systeme et ses adhérents :
 - à la définition de leur projet d'adaptation de leurs moyens de pré-collecte et de collecte aux nouveaux flux des ECT,
 - ainsi qu'au remplissage du dossier de candidature,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses liées à la conception de la charte graphique commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 14 décembre 2020

Roland BOUILLON
Président


Préfecture de Moselle
FCS - LAUN-BOULAY-ROSELLE
21 DEC. 2020
COURRIER ARRIVÉ

C2) Tri des recyclables aux ECT

Le tri des ECT exige des étapes de tri supplémentaires. Le cout d'une tonne de recyclables aux ECT est plus élevé. Le marché prévoit une majoration de 19 € HT/tonne. L'augmentation de la prestation de tri sera prise en charge par les adhérents du Sydeme.

Pour compenser cette hausse du tarif de tri, Citéo prévoit une majoration des soutiens plastiques de 600 à 660 €/tonne sur l'ensemble du flux plastiques (bouteilles, flacons et ECT). L'augmentation des recettes Citéo seront perçues intégralement par les adhérents au prorata de leurs performances respectives sur le tri des plastiques.

C3) Collecte Multiflux, dotation en sacs et tri Multiflux

La compétence collecte des adhérents et les prestations de distributions de sacs et tri Multiflux assurées par le Sydeme devront s'adapter et se coordonner pour la mise en place des ECT.

Dans le cadre du dispositif Multiflux, collecte simultanée de 3 flux, le passage aux ECT :

- correspondrait à un transfert de déchets du sac bleu vers le sac orange. A schéma de collecte équivalent, les tonnages de déchets ne devraient pas être significativement modifiés. De ce fait, les ECT pourront être mises en place qu'elle que soit la date d'échéance du marché de collecte.
- nécessiterait de réajuster les règles de dotation de sacs bleus et orange.

C4) Communication

La modification des consignes de tri des plastiques ne peut se faire sans le recours à une communication spécifique élaborée en concertation avec les adhérents.

Les ECT ont pour objectif de faciliter le geste du tri et la compréhension des consignes de tri des plastiques par les usagers « Tous les emballages en plastique se trient ».

Afin d'élaborer une dynamique collective territoriale et d'obtenir des résultats qualitatif et quantitatif sur la collecte sélective, il est recommandé de mener une seule et unique communication harmonisée sur l'ensemble du territoire du Sydeme. Cela se traduit par des actions menées simultanément avec un message et une charte graphique communes.

C4) Effets d'entraînement et appels à projets

Enfin, Citéo invite les collectivités à engager une démarche plus globale sur le service de collecte. En effet, le passage aux ECT est accompagné d'un effet d'entraînement positif sur le tri de l'ensemble des emballages avec le rappel global des consignes de tri des déchets. Aussi, Citéo, sur le même calendrier que les appels à candidature pour les ECT, prévoit des appels à projets notamment pour :

- l'amélioration de la desserte sur les zones non ou mal équipées ;
- l'amélioration de la collecte de proximité (cas des apports volontaires de verre et de fibreux déjà en place),
- la mise en place de nouvelles collectes de proximité (cas de la mise en place de bornes fibreux).

Les adhérents du Sydeme peuvent répondre indépendamment à un ou à plusieurs des leviers des appels à projets Citéo.

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le 29/06/2021

ID : 057-200067502-20210615-CC_20210615_04-DE

N°2020/89

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT

Compte tenu de l'affichage du compte rendu de la délibération, le ... 21 DEC 2020 ...

Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 21 DEC 2020 ...



Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le 29/06/2021

SLO

ID : 057-200067502-20210615-CC_20210615_04-DE

PROJET

ANNEXE



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



Saint-Avold, le 29 mars 2021

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération Saint-Avold Synergie
Maire de la Commune de Valmont
à**

**CITEO
50, Boulevard Hausmann
75 009 PARIS**

A l'attention de M. HORNAIN

4 : J.L.W/ED

Objet : Candidature Appel à Projets – CITEO.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'amélioration des performances de tri, vous avez lancé une nouvelle phase d'Appel à Candidature et d'Appel à Projets portant sur l'Extension des Consignes de Tri.

Par ce courrier, je vous informe que notre intercommunalité déposera un dossier en couplage avec la candidature du SYDEME.

L'ensemble du projet veut mobiliser les usagers de la collecte à un changement dans le mode de dépose des recyclables. Il comprend la mise en place de nouveaux points de collecte pour le verre ménager, le passage des fibreux en points d'apport volontaire et de fait, revoir les schémas de collecte actuels avec la mise en place d'une nouvelle collecte des colonnes de fibreux.

Les montants prévus pour cette opération sont de :

Pour le levier 2 : Nouveaux points de collecte pour le verre : 113 335.10€

Pour le levier 3 : Passage aux fibreux dans les PAV : 298 593.00 €

Pour le levier 5.a : Mise en place d'une nouvelle collecte : 88 841.90 €

subventionnables à hauteur des pourcentages précisés dans votre cahier des charges.

L'assemblée délibérante n'a pas encore pu se prononcer sur ce projet mais ce point sera présenté lors du prochain conseil communautaire du 17 avril 2021.

Je complète ce courrier avec les dates de début et de fin de l'accord cadre pour la prestation de tri des recyclables attribuée au Centre CITRAVAL, site de la Maix à Chavelot dans les Vosges. Date de début de marché 1^{er} juillet 2020 pour une période de 4 ans soit jusqu'au 1er juillet 2024.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Copie à : M. Salvatore COSCARELLA - Président,
M. Jean MEKETYN - Vice-Président en charge des dossiers environnement,
M. Hugues BONNEFOIS - Directeur Général des Services,
M. Cyrille AUGSBOURGER - Directeur Services Techniques,
M. Jean-Luc WEBER - Directeur Service Environnement,
Chrono - Dossier.

H. BONNEFOIS

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



Saint-Avold, le 29 mars 2021

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Saint-Avold Synergie
Maire de la Commune de Valmont
à
M. le Président du SYDEME
5, rue Jacques Callot
57600 FORBACH

A l'attention de M. Roland ROTH

4 : JL.W/ED

Objet : Candidature Appel à Projets – CITEO

Monsieur le Président,

Votre Comité Syndical a délibéré en date du 14 décembre 2020, point N° 2020/89 pour répondre à l'Appel à Candidature lancé par l'éco-organisme CITEO qui porte sur la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri sur l'ensemble du territoire du SYDEME.

CITEO propose aux intercommunalités qui exercent la compétence collecte de déposer un dossier pour répondre à l'Appel à Projets en couplage à cet Appel à Candidature.

Aussi, je vous informe que je déposerai un dossier qui portera sur 3 leviers :

- Levier 2 : Amélioration de la collecte de proximité, portant sur la mise en place de nouveaux points de collecte pour le verre ménager.
- Levier 3 : Nouvelles collectes de proximité avec le passage des fibreux en points d'apport volontaire
- Levier 5.a : Harmonisation des schémas de collecte avec la mise en place d'une nouvelle collecte des colonnes de fibreux.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

H. BONNEFOIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

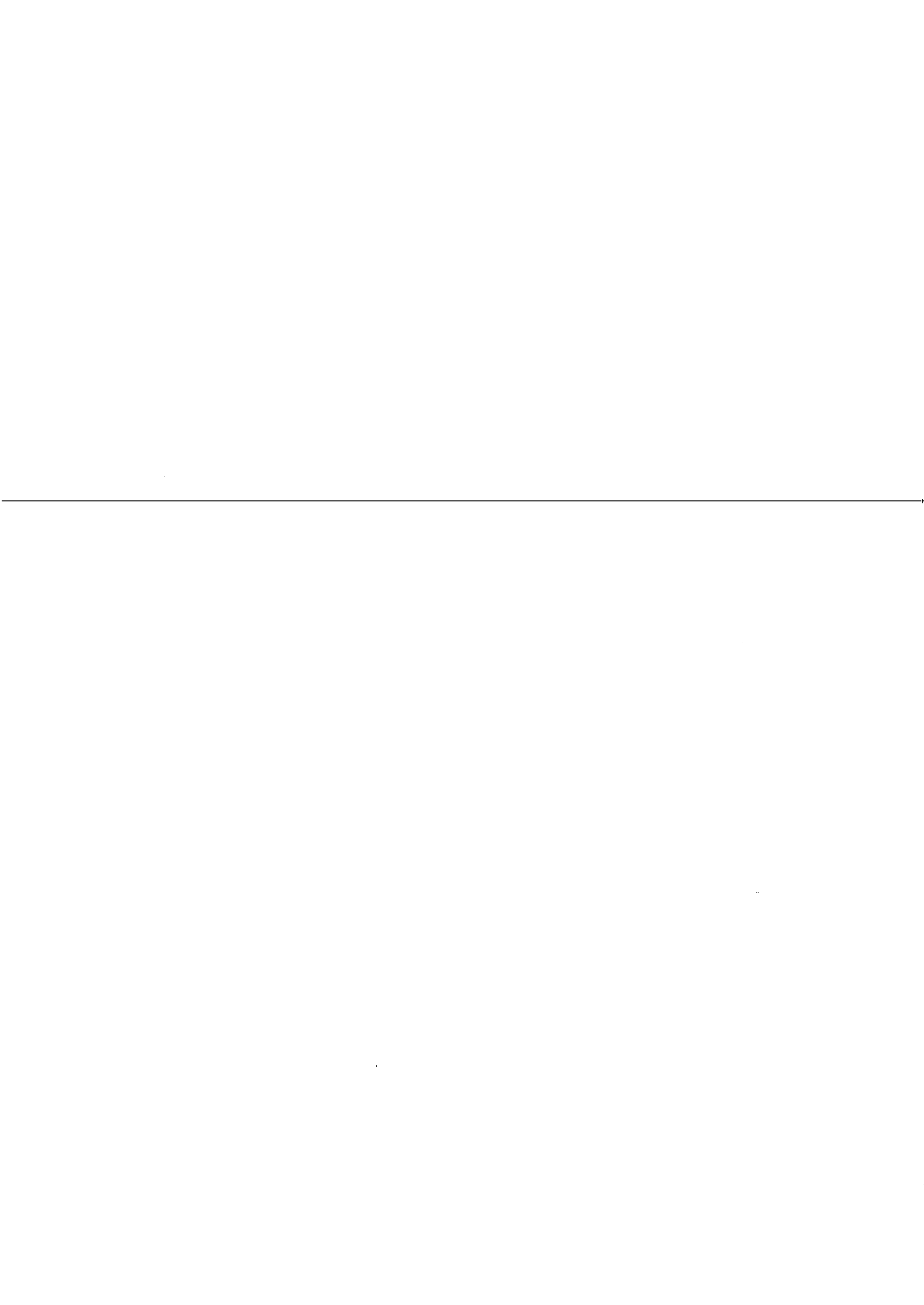
- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 48**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYNY, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, MAYOT, Mme PILARD, MM. CLAISER, BOHN, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME, MARET, GROSS, SIMON, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN,
MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) par M. Gérard SIMON, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président à M. le Président de la CASAS ;
M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) à M. Gérard SIMON, Conseiller Suppléant (Lelling) ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) ;
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Difembach-Lès-Hellimer) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à M. Mustafa ZOR, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myra BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Roger PIERSON, Conseiller (Valterange) à M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) ;
M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) à M. le Président de la CASAS ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) à M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) ;
- **Absents excusés : 4**
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold)
- **Absents non excusés : 10**
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold)

Point n° 5

OBJET : Politique de la Ville – Programme d'Actions 2021.

Rapporteur : M. Didier ZIMNY, Vice-Président

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine de 21 février 2014, et la circulaire du 15 octobre 2014, développent une ambition forte sur les quartiers populaires et renouvelle les outils d'intervention de la politique de la ville.



Porté par l'intercommunalité, le nouveau contrat de ville, prorogé jusqu'en 2022 par l'article de la loi du 30 juillet 2020 qui modifie l'article de la loi du 21 février 2014 instaurant les contrats de ville, fédère l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville parmi lesquels la Région, le Département, les services de l'Etat, les bailleurs sociaux, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle emploi...

Sur la base du critère des revenus médians des habitants, l'Etat a déterminé les quartiers qui sont éligibles au titre de la politique de la ville.

Sur notre territoire, deux quartiers sont concernés dans les dispositifs de la politique de la ville :

- Le quartier Furst sur la commune de Folschviller et de Valmont avec un revenu médian annuel de 10 400 € ;
- Le quartier Carrière-Wenheck sur la commune de Saint-Avold un revenu médian annuel de 9 800 €.

Les objectifs de la politique de la ville sont de mobiliser, en plus des crédits de droit commun apportés par toutes les institutions et collectivités compétentes, des moyens supplémentaires pour la mise en œuvre d'actions contribuant aux grands objectifs suivants :

- La cohésion sociale ;
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- La citoyenneté ;

Tout en veillant à répondre aux axes transversaux (égalité hommes/femmes ; ...)

Le Conseil Communautaire est invité, pour l'année 2021, à homologuer la programmation d'actions validée par le Comité Technique du 24 février 2021 en Sous-Préfecture de l'Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle, par le Comité de Pilotage de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie qui s'est déroulé le 12 mars 2021 en visioconférence et par la Commission Politique de la Ville de la C.A.S.A.S. en date du 25 mai 2021.

(Cf. tableau de programmation ci-joint)

Il vous est donc proposé de valider le programme d'actions pour cette année 2021 et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2021.

Discussions :

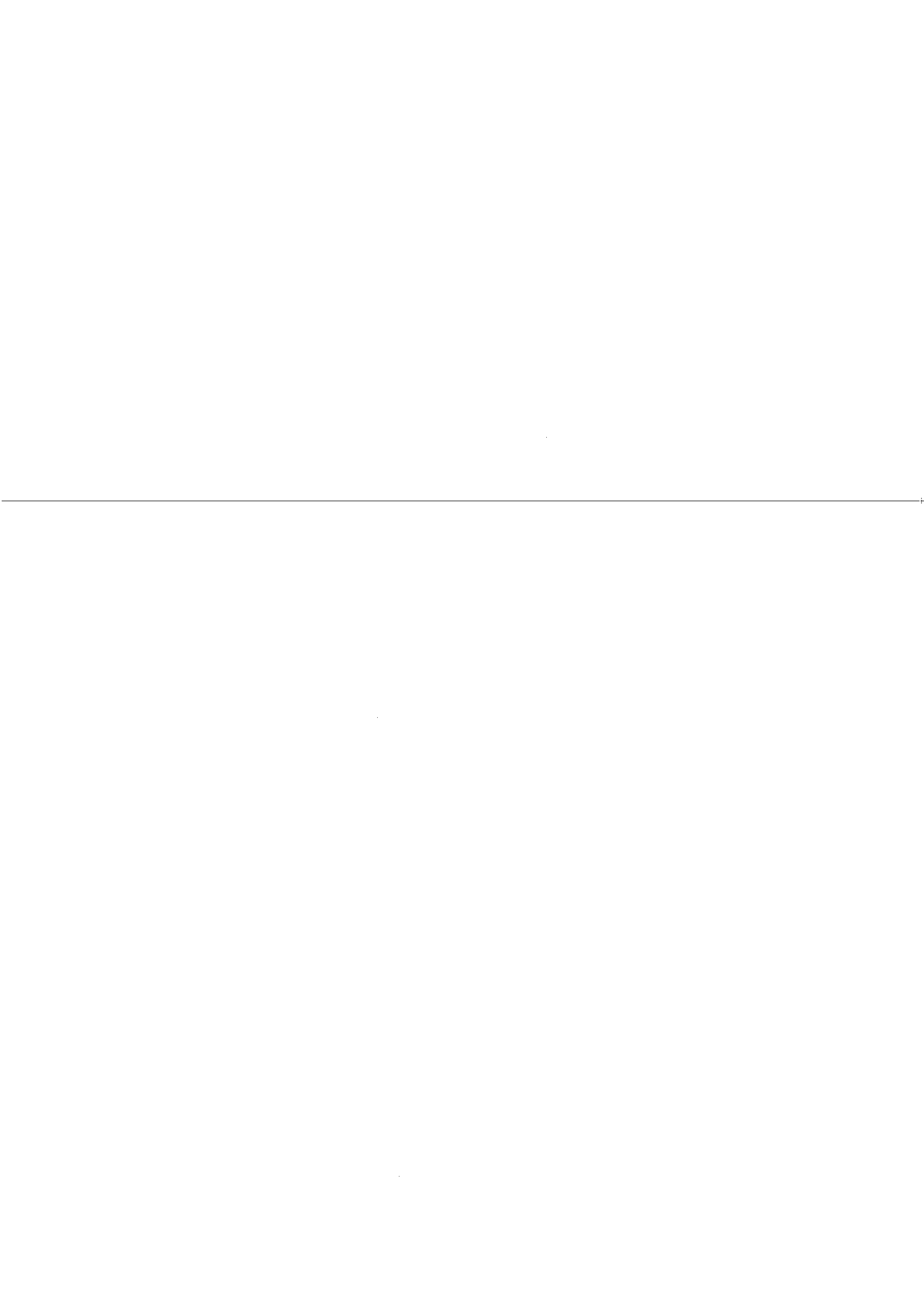
M. Didier ZIMNY, Vice-Président en charge de la Politique de la Ville et Rapporteur du point apporte une précision sur le montant des sommes allouées à la Politique de la Ville et des Actions 2021 qui sont réduites de moitié environ par rapport à 2020.

M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de Saint-Avold interpelle M. Didier ZIMNY sur le programme financier auquel il manquerait des pages, ce qui serait préjudiciable pour le vote car toutes les actions ne sont alors pas connues.

De plus, il informe qu'au vu des différends entre la Ville de Saint-Avold et la CASAS en matière de Politique de la Ville, une vérification va être effectuée cette année, avec l'ensemble des opérateurs si les financements accordés aux opérateurs sont bien utilisés en direction des habitants des Quartiers Carrière-Wenheck et avec les acteurs concernés.

Un conseil citoyen vient d'être mis en place et aura pour mission de rencontrer les porteurs de projets et de faire un tableau de suivi des actions.

M. VECCHIO regrette que la commune de Saint-Avold ne soit pas entendue à tout point de vue mais grâce à ce suivi, pourra voir si toutes les actions ou en partie, ont été menées.



M. VECCHIO ne participera pas au vote car il fait partie du CIDF (Droits des Femmes et des Familles).

M. le Président de la CASAS intervient et ne peut pas laisser dire qu'il y a un différend entre ST AVOLD et la CASAS.

Il rappelle également que la Ville de ST AVOLD était conviée à la réunion visio avec la Sous-Préfecture et qu'il est désolé de n'avoir vu personne de la Ville de ST AVOLD.

M. le Président ne voit pas en quoi la CASAS est responsable de la non attribution des participations octroyées à ST AVOLD.

M. Didier ZIMNY rapporte qu'un contrôle des actions sur le territoire a été effectué auprès du Chef de Projet de la CASAS qui se doit de faire remonter les actions auprès de lui, Vice-Président Politique de la Ville. Il rappelle qu'une surveillance des actions menées sera effectuée cette année, ce qui permettra de retirer les associations ne jouant pas le jeu. Il compte sur la mobilisation des représentants des communes pour pouvoir apporter des critiques sur les actions menées dans chaque quartier Politique Ville.

De plus, il abonde dans le sens de M. le Président de la CASAS et soutient le fait que lors du comité décisionnaire, l'absence de ST AVOLD leur ait été préjudiciable car ils n'ont pu soutenir leurs dossiers. Il espère que pour l'an prochain, ST AVOLD participera au débat contradictoire avec Mme le Sous-Préfet.

M. le Président pense également que les associations qui auraient touché une subvention sans faire aucune action devrait rembourser leur aide et quitter le dispositif.

M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de Saint-Avold fait part de son mécontentement et parle de certaines associations touchant une subvention alors qu'elles ne font rien en faveur des jeunes notamment, alors qu'une autre association sportive œuvrant pour les jeunes, avait 9 000 € auparavant et n'a plus que 2 000 € cette année et ne sait pas si elle pourra redémarrer une nouvelle saison. Pourquoi cette diminution ?

Il ne comprend pas en quoi l'absence des représentants de Saint-Avold à la réunion avec la Sous-Préfecture ampute autant les subventions accordées.

M. le Président de la CASAS demande que tous les acteurs travaillent avec bienveillance et il rappelle qu'il avance pour un territoire dans sa globalité et non contre Saint-Avold.

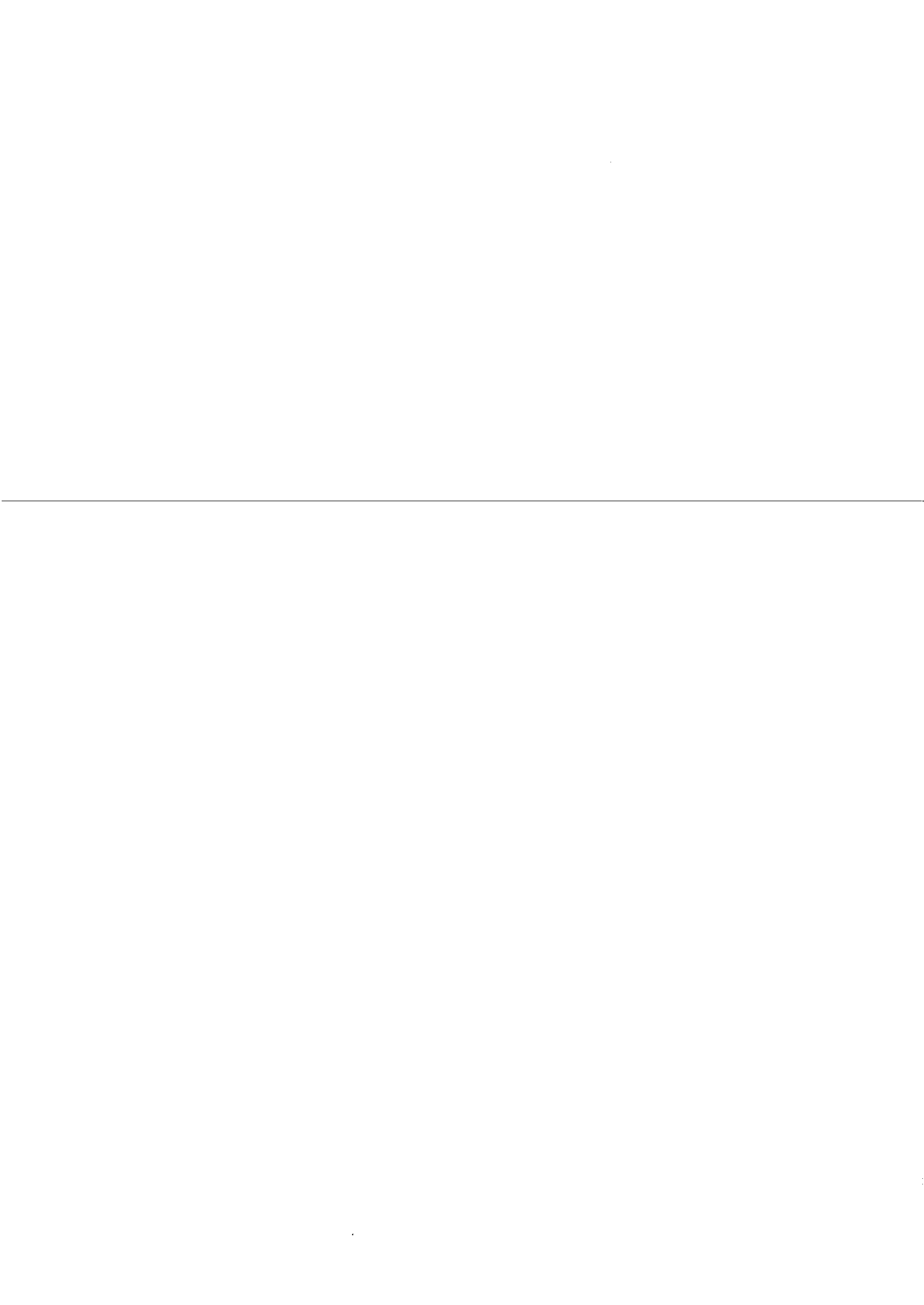
M. Umit YILDIRIM, Vice-Président et Adjoint de la Commune de Saint-Avold trouve dommageable pour le club sportif de la JS Wenheck, club tenant une place importante dans ce quartier notamment pour la jeunesse, de perdre 9 000 € alors que le Chargé d'Actions au sein de l'Agglomération, habite le Quartier Wenheck, connaît le club sportif et maîtrise très bien les dossiers.

Il demande s'il est possible de faire un avenant entre le Club de la JS Wenheck et la Sous-Préfecture.

M. le Président de la CASAS va poser la question à Mme le Sous-Préfet même s'il connaît déjà sa réponse.

De plus, il n'est pas d'accord que soit remis en cause des Agents de la CASAS et sans connaître les raisons relatives à la baisse de subvention attribuée à la JS Wenheck, si un dossier s'avère incomplet, le Fonctionnaire de la CASAS en avertit l'Association mais c'est en aucun cas à lui de remplir les dossiers des associations. En cas de problème pour le remplir, un coup de main aurait pu leur être apporté.

M. YILDIRIM précise qu'il n'a mis en cause personne et pose juste la question de savoir pourquoi cette année il y a eu un loupé dans la subvention de la JS Wenheck.



M. ZIMNY apporte une précision après avoir rencontré M. le Délégué malgré le fait que les décisions aient été entérinées en COPIL, il peut, dans certains cas, de les ressaisir en modifiant les dossiers ou en apportant des éléments qui n'auraient pas été portés à leur connaissance et en fonction des budgets disponibles à l'instant en question, ils peuvent éventuellement réviser leurs décisions.

M. le Président de la CASAS s'engage à se rapprocher de la Sous-Préfecture pour solliciter une réévaluation du dossier relatif à la JS Wenheck.

M. GAUDIG, Conseiller de Saint-Avold s'interroge pourquoi la JS Wenheck n'a pas les 9 000 € comme d'habitude et seulement 2 000 €. Il estime qu'une différence de 7 000 € est flagrante et pense que ce n'est pas un loupé mais une intention volontaire.

M. le Président de la CASAS et M. ZIMNY rappellent que l'arbitrage est effectué par Mme le Sous-Préfet et non la CASAS, au vu de la nature des actions. Et, tous les dossiers incomplets ne sont pas pris en compte.

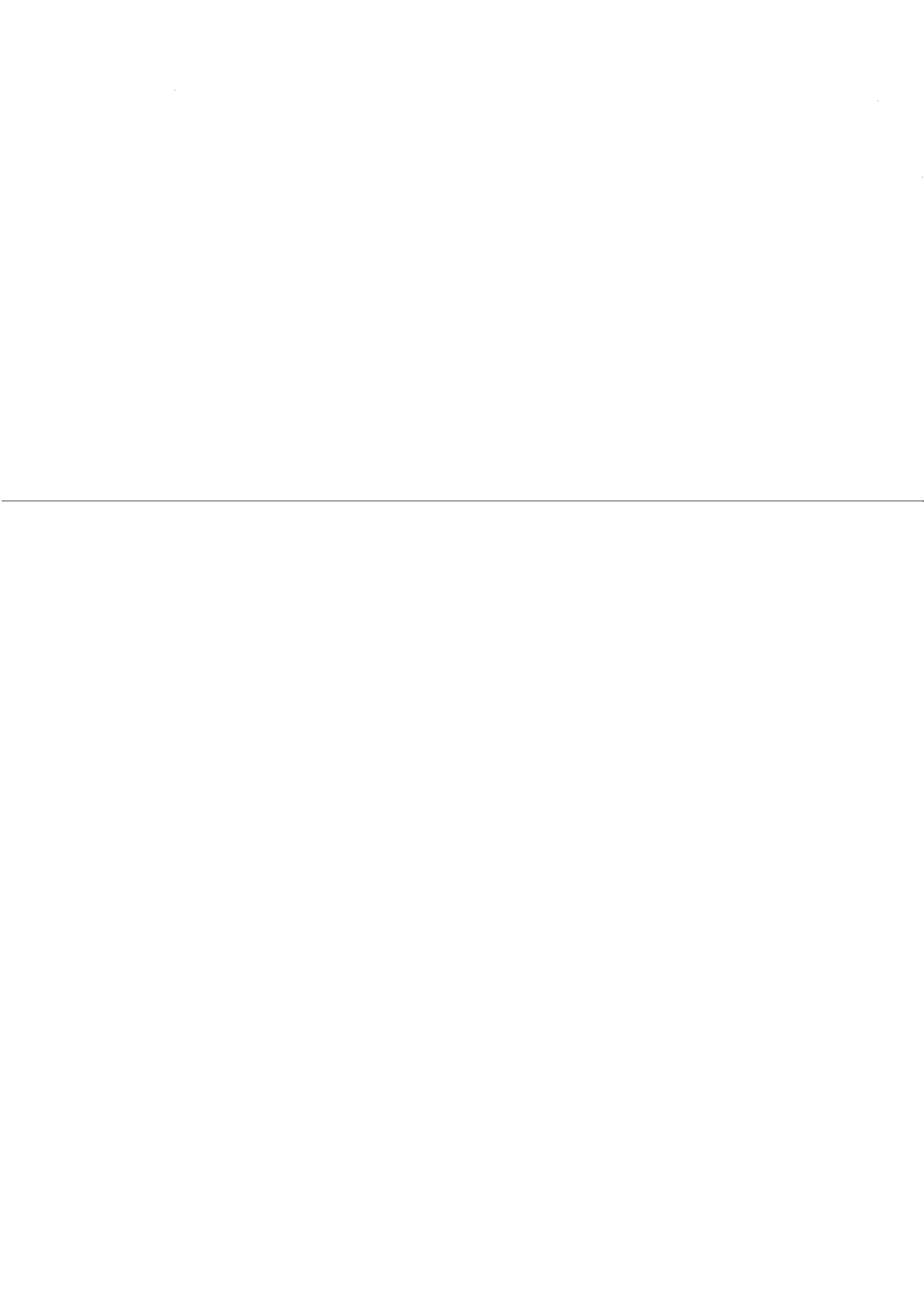
Décision du Conseil Communautaire :

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

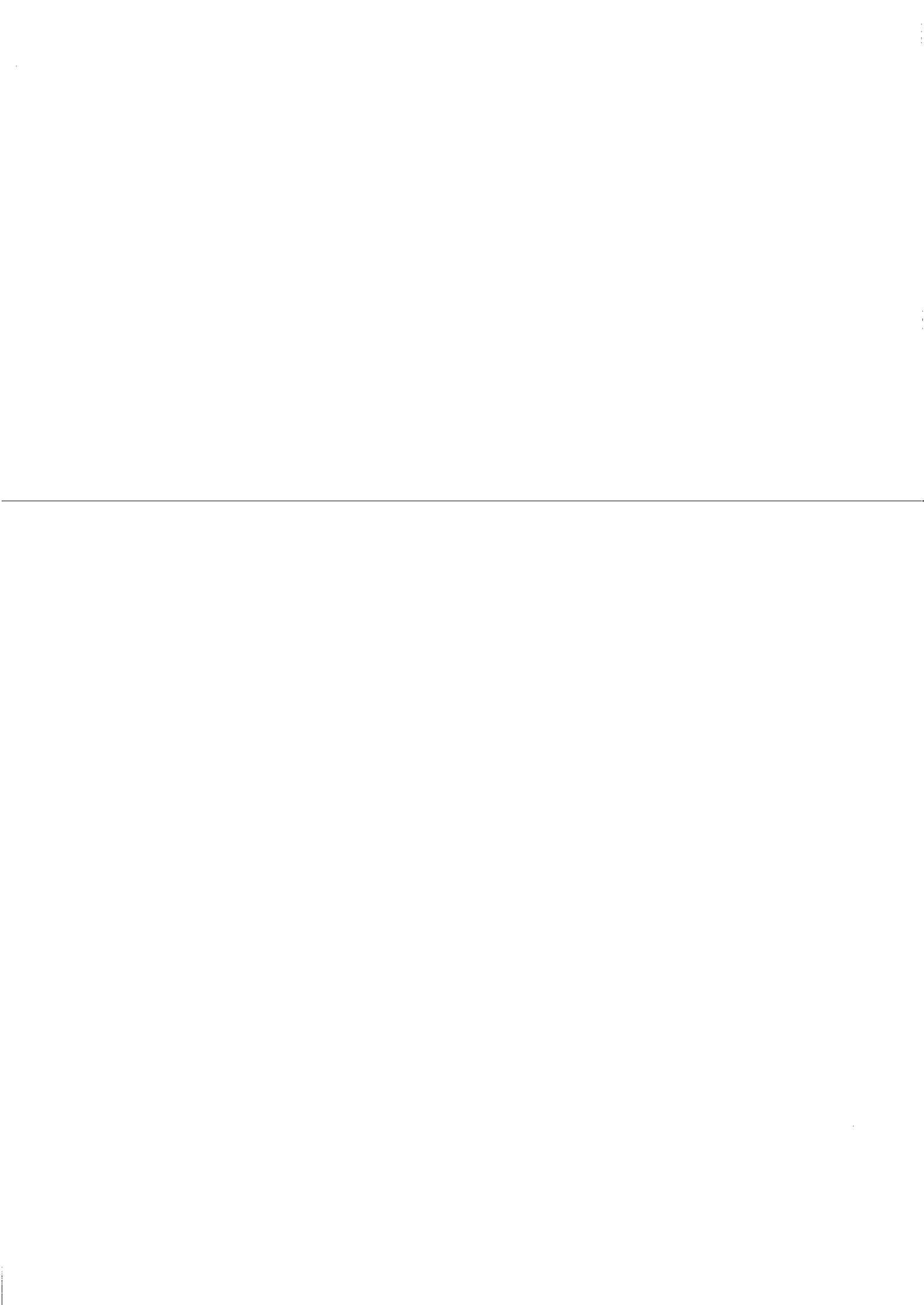
Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 juin 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





PROGRAMMATION CASAS CONTRAT DE VILLE 2021									
PILIER	ENJEU ou OBJECTIF STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE	PORTEUR	ACTION	MONTANT DE L'ACTION	CASAS	AUTRES	Financement ANCT		
							demande 2021	projeté 2021	
1	Cohésion sociale	CAFPF / MJJD	Lieu d'information et d'orientation relatif à la Justice et au droit.	110 597,24 €	12 587,05 €	51 315,24 €	3 846,00 €	4 000,00 €	
2	Cohésion sociale	ONMA	DEMOS	681 880,00 €	15 000,00 €	666 880,00 €	- €	- €	
3	Cohésion sociale	CIDFF de Moselle Est	Droit, Egalité, Mixité pour tous	118 430,00 €	4 500,00 €	76 450,00 €	25 000,00 €	4 500,00 €	
4	FIPD	CMSEA Espoir	Intervenant social au commissariat de Forbach et au sein des compagnies de gendarmerie de Forbach et Boulay	51 250,00 €	1 640,00 €	48 790,00 €	- €	- €	
5	Cohésion sociale	WIMOOV	Mobilité des séniors/maintien du lien social et lutte contre l'isolement	6 802,00 €	2 200,00 €	2 402,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	
6	Développement Economique et Emploi	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 57	Métiers de quartier, métiers de proximité	8 756,00 €	3 940,00 €	876,00 €	3 940,00 €	3 940,00 €	
7	Développement Economique et Emploi	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 57	L'entrepreneuriat dans les quartiers	8 288,00 €	3 730,00 €	828,00 €	3 730,00 €	3 730,00 €	
8	Cohésion sociale	MJC	Faites le Cirque 2021	32 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	
9	Cohésion sociale	MJC	Espace Jeunesse numérique 2021	52 600,00 €	2 000,00 €	42 600,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	
10	Développement Economique et Emploi	MLMC	L'apprentissage : une carrière professionnelle assurée	11 640,00 €	1 640,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	
11	Développement Economique et Emploi	MLMC	Allez les filles	7 367,00 €	167,00 €	2 351,00 €	6 100,00 €	5 000,00 €	
12	Développement Economique et Emploi	MLMC	Développer la mobilité pour l'accès à la culture	4 380,00 €	110,00 €	770,00 €	3 500,00 €	- €	
13	Cohésion sociale	Apprends-Moi Ta Langue	Soutien scolaire des collégiens et lycéens	15 000,00 €	7 000,00 €	1 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	
14	Cohésion sociale	Les Petits Débrouillards Grand Est	Programme éducatif pour développer et accompagner la pratique d'activités scientifiques en milieu scolaire	21 051,00 €	10 000,00 €	1 051,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
15	Développement Economique et Emploi	Saint-Nabor Services	Gestion Stress Milieu Scolaire (Collèges)	7 800,00 €	1 200,00 €	4 600,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
16	Cohésion sociale	Radio Saint Nabor	Ateliers d'initiations et Animation	7 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
17	Développement Economique et Emploi	AIDE	Accompagnement renforcé et personnalisé pour l'accès et la consolidation dans l'emploi	5 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
TOTAL GENERAL				1 150 341,24 €	75 714,05 €	927 413,24 €	93 316,00 €	67 370,00 €	





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 48**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, MAYOT, Mme PILARD, MM. CLAISER, BOHN, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME, MARET, GROSS, SIMON, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN,
MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) par M. Gérard SIMON, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président à M. le Président de la CASAS ;
M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) à M. Gérard SIMON, Conseiller Suppléant (Lelling) ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) ;
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diefembach-Lès-Hellimer) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à M. Mustafa ZOR, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcelette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcelette) ;
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) à M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) ;
M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) à M. le Président de la CASAS ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) à M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) ;
- **Absents excusés : 4**
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold)
- **Absents non excusés : 10**
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold)

Point n° 6

OBJET : Convention Territoire Globale à la CASAS et financement du diagnostic social du territoire.

Rapporteur : M. Didier ZIMNY, Vice-Président

Par courrier en date du 25 septembre 2020, le Directeur de la Caf nous informe que notre intercommunalité comprend plusieurs communes signataires d'un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.). Il fait part à M. le Président de la C.A.S.A.S. de son souhait de remplacer progressivement les C.E.J. par des Conventions Territoriales Globales (C.T.G.), pour fin d'année 2020.

Les nouveaux dispositifs financiers d'aide de la Caf sont les « Bonus territoires ». La Caf s'est engagée à honorer pour l'année 2021, la prestation sociale unique pour toutes les collectivités et prestataires concernés.

La Caf de la Moselle a présenté en date du 12 et 19 avril 2021, par visio-conférence, à la Commission Politique Ville ainsi qu'aux élus de la C.A.S.A.S. :

- La réforme des bonus territoires ;
- La présentation de la démarche C.T.G. de la C.A.S.A.S. ;
- Le financement du diagnostic territoire ;
- L'ingénierie territoriale et le financement d'une coordination communautaire.

A compter de 2022, la signature d'une C.T.G. sera obligatoire. Elle doit donc se concrétiser par un accord entre la Caf de la Moselle et la C.A.S.A.S. pour ce qui concerne, dans un premier temps, la compétence enfance et jeunesse. Notre territoire comporte une part importante de communes rurales, c'est la raison pour laquelle la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) se propose de nous accompagner et sera donc également signataire de cette convention.

Cette convention qui vient en remplacement de Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.), permet la garantie des financements de celui-ci pour une durée de 5 ans. Elle nécessite un diagnostic social au préalable. Ce diagnostic externalisé et neutre doit être réalisé de façon générale afin de définir les orientations. Il est prioritaire, dans ce diagnostic, de ne pas favoriser les plus grandes communes au détriment des plus petites, les communes urbaines au détriment des communes rurales.

Il doit donc permettre d'identifier l'ensemble des ressources et des besoins et également de construire une vision commune de notre intercommunalité et de ses priorités.

La réalisation de ce diagnostic sera financée par la Caf à hauteur de 80% (pour un montant maximum de 30.000 Euros). Le reliquat sera à la charge de la C.A.S.A.S.

Suivant l'avis émis par la Commission Politique de la Ville réunie le 25 mai 2021 et le Bureau, le Conseil Communautaire est invité à :

1. procéder à la réalisation d'un diagnostic social du territoire en vue de pouvoir valider le cas échéant l'intégration d'une C.T.G. sur le territoire de la C.A.S.A.S. ;

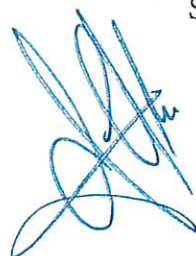
2. d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes utiles à cette mise en œuvre en précisant que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020 et à constituer aux exercices budgétaires suivants.

Décision du Conseil Communautaire :

Après précision apportée par M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold concernant la Convention Territoire Globale qu'il voit comme une aubaine pour le territoire de la CASAS, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 juin 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

- **Conseillers élus : 79**..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 48**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETY, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, MAYOT, Mme PILARD, MM. CLAISER, BOHN, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME, MARET, GROSS, SIMON, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN,
MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) par M. Gérard SIMON, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président à M. le Président de la CASAS ;
M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) à M. Gérard SIMON, Conseiller Suppléant (Lelling) ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) à Mme Gabriëlle PILARD, Conseillère (Carling) ;
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Difembach-Lès-Hellimer) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
Mme Myriam HOMBURGER, Conseillère (L'Hôpital) à M. Mustafa ZOR, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) à M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) ;
M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) à M. le Président de la CASAS ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) à M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) ;
- **Absents excusés : 4**
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold)
- **Absents non excusés : 10**
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémesstroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold)

Point n° 7

OBJET : Convention Club Vosgien de Saint-Avold et Chnobottes pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnée de la CASAS.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

La CASAS compte aujourd'hui 31 circuits de randonnée qu'elle doit entretenir selon l'article 2 des statuts du groupe compétences facultatives « Aménagement, entretien et promotion des circuits de randonnées et d'interprétation ».

La Commission Tourisme, réunie en séance du 21 décembre 2020, a validé la convention annexée à la présente délibération ayant pour objet de définir les modalités d'intervention et de financement pour l'entretien des circuits pédestres, créés à l'initiative de la CASAS, autrefois CCPN pour 184 km et CCCM pour 98 km. La longueur totale est de 282 km pour tous ces sentiers de randonnées. L'entretien de ces itinéraires sera assuré par la section du Club Vosgien de Saint-Avold et les Chnobottes.

La prestation assurée par ces 2 associations est de 23 € par kilomètre pour l'entretien, soit chaque année 4232 € (184 x 23 €) pour le Club Vosgien et 2254 € (98 x 23€) pour les Chnobottes.

Pour la création de nouveaux circuits, le coût sera de 80 € par kilomètre.

Balisage et entretien dans le 2ème sens par les Chnobottes des 10 circuits de l'ex centre Mosellan, soit 98 km, le coût sera de 51 € par kilomètre soit 4998 € (98*51€), à supporter par la CASAS.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à :

- Homologuer les participations financières pour l'entretien des sentiers, à noter que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.
- Autoriser Monsieur le Président de la CASAS ou son représentant à signer la convention ;
- Autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PJ : convention

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 juin 2021
Le Président,

S. COSCARELLA



Convention entretien et balisage des sentiers de randonnée de la CASAS

Entre :

La Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, représentée par son président M. Salvatore COSCARELLA,

La Section du Club Vosgien de Saint-Avold, représentée par son président M. Gérard FAUST,

Et les Chnobottes, représentée par son président M. Claude POTIER,

Il est convenu ce qui suit :

Objet de la convention

Cette convention qui a pour but de définir les modalités pratiques et financières pour l'entretien des circuits pédestres, créés à l'initiative de la CASAS, autrefois CCPN pour 184 km et CCCM pour 98 km. La longueur totale est de 282 km pour tous ces sentiers de randonnées.

L'entretien de ces itinéraires est assuré par la section du Club Vosgien de Saint-Avold et les Chnobottes.

Si la CASAS souhaite créer de nouveaux circuits, la présente convention s'appliquera également pour ces 2 associations.

Contenu de la mission du demandeur

La CASAS, si elle le juge nécessaire, s'engage à inscrire ou faire inscrire certains de ces Itinéraires au PDIPR.

Elle réalise toutes les démarches administratives en s'appuyant sur le canevas du « guide technique » de la Moselle (pages 23, annexe 3 ; pages 28 à 29, annexe 5 ; page 33, annexe 6 ; page 34 et 36, annexe 7 ; page 36, annexe 8).

Elle transmet à la section du Club Vosgien une copie complète de tous ces documents.

Contenu de la mission du Club Vosgien et des Chnobottes

Le Club Vosgien de Saint-Avold et les Chnobottes, dans la mesure de leurs moyens, apportent toute l'aide possible en vue de la rédaction des documents cités ci-dessus.

Ils assurent la fourniture du matériel nécessaire au balisage des itinéraires.

Ils assurent la mise en place de tout le matériel nécessaire à l'équipement des circuits.

Ils s'engagent à un suivi annuel de l'état de ces sentiers.

A la demande de la CASAS, ils pourront créer de nouveaux circuits de randonnée pédestre.

Coût des prestations (en 2021)

La prestation assurée par ces 2 associations est de 23 € par kilomètre pour l'entretien, soit chaque année 4232 € (184 x 23 €) pour le Club Vosgien et 2254 € (98 x 23€) pour les Chnobottes.

Pour la création de nouveaux circuits, le coût sera de 80 € par kilomètre.

Balisage et entretien dans le 2ème sens par les Chnobottes des 10 circuits de l'ex centre Mosellain, soit 98 km, le coût sera de 51 €/km.

Modalités financières

En début d'année, le Club Vosgien et les Chnobottes transmettront à la CASAS les factures correspondant à ces prestations dont le coût sera révisable tous les ans.

Durée, renouvellement

La présente convention débute dès le 1^{er} juin 2021 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction pour une même durée, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée expédiée au moins deux mois avant la date de son échéance annuelle.

En cas de litige

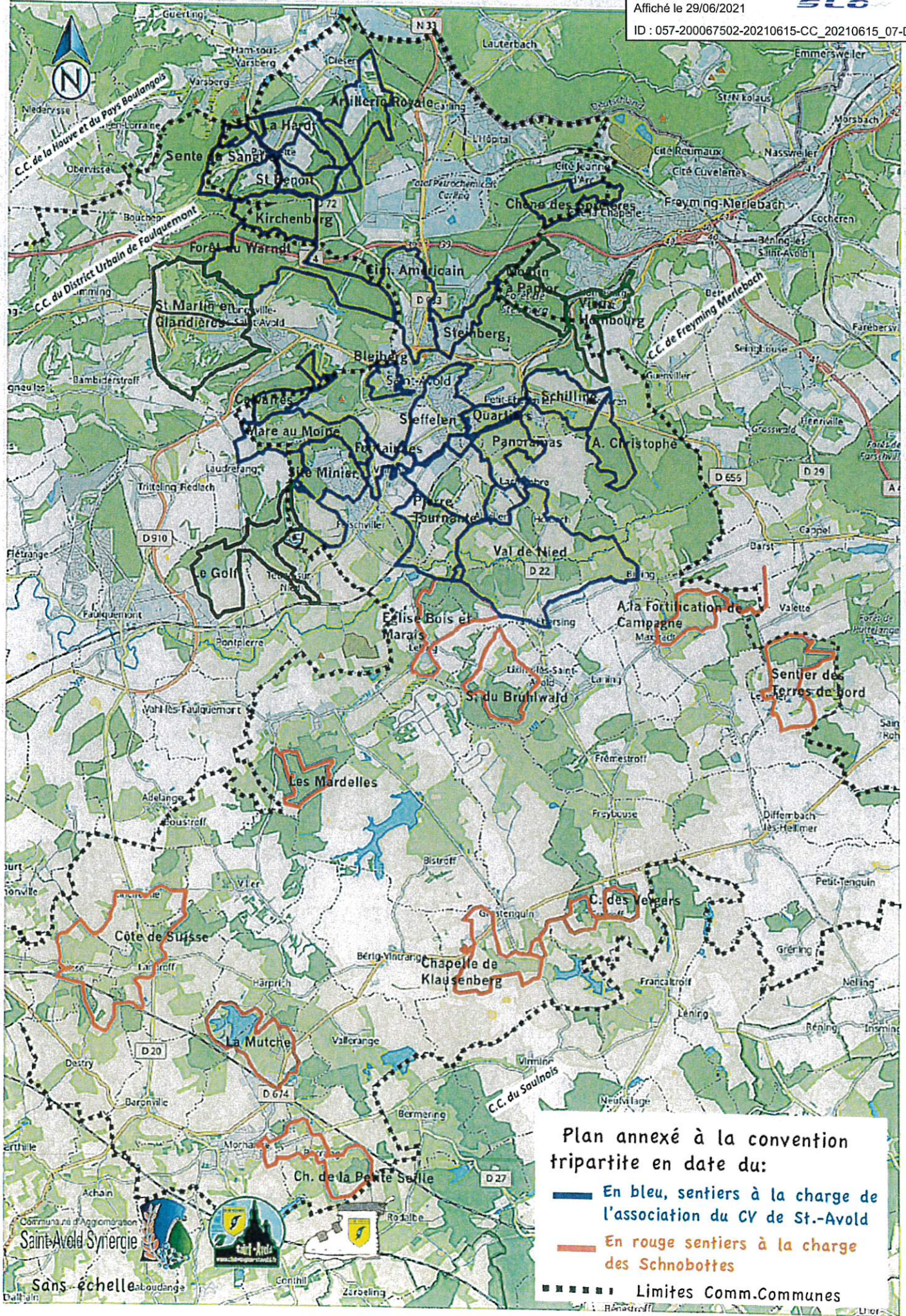
Les parties conviennent de mettre en place une conciliation préalable dans le cadre des litiges qui pourraient naître de la présente convention. En cas d'échec de la conciliation préalable, le litige sera porté devant le tribunal administratif compétent.

Fait à Saint-Avoid, le

Pour la CASAS
Le président

Pour le Club Vosgien,
Le président

Pour les Chnobottes
Le président



Plan annexé à la convention tripartite en date du:

- En bleu, sentiers à la charge de l'association du CV de St-Avold
- En rouge sentiers à la charge des Schnobottes
- ■ ■ ■ ■ Limites Comm. Communes





Sans échelle

Liste des sentiers balisés sur le territoire de la objet et annexée à la convention tripartite en date du :

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



Sentiers à la charge de l'association du Club Vosgien de Saint-Avold :

- La Hardt 8,5 Km Porcellette
 - Kirchenberg 7,7 Km Porcellette
 - Chêne des Sorcières 7 Km Saint-Avold Jeanne d'Arc
 - Steinberg 7,5 Km Saint-Avold
 - Cimetière Américain 7,5 Km Saint-Avold
 - Catherine Schilling 7 Km Macheren Petit-Ebersviller
 - Alain Christophe 7 Km Macheren Petit-Ebersviller
 - Calvaires 5,2 Km Saint-Avold Dourd'hal
 - Mare au Moine 9 Km Saint-Avold Dourd'hal
 - Découverte du Site Minier 12 Km Folschviller
 - Panoramas 8,5 Km Lachambre
 - Quartiers 5,5 Km Macheren Petit-Ebersviller
 - Fontaines 7,5 Km Valmont
 - Steffelen 9,5 Km Saint-Avold
 - Bleiberg 4,5 Km Saint-Avold
 - Forêt du Warndt 3 Km Saint-Avold
 - Sente du Sanglier 11,3 Km Porcellette
 - Pierre Tournante 14+2 Km Altviller
 - Saint-Benoît 8 Km Porcellette
 - Artillerie Royale 15 Km Porcellette
 - Val de Nied 16 Km Lachambre Holbach
 - Glück Auf Tour 6 Km Folschviller
 - À la Découverte des Fontaines et du Marais 4,8 Km Valmont
- Distance totale : 194 Km



Sentiers à la charge des Schnobottes :

- À la Fortification de Campagne 11 Km Maxstadt
 - Côte de Suisse 14,5 Km Suisse
 - La Petite Seille 10,4 Km Racrange
 - Les Vergers 10,2 Km Erstroff
 - Autour de la Chapelle de Klausenberg 10 Km Grostenquin
 - Église, bois et Marais 9,3 Km Lelling
 - Les Mardelles 6,5 Km Guessling-Hemering
 - Sentier du Bruhlwald 7,5 Km Lixing les Saint-Avold
 - Les Terres de Bord 9,3 Km Leyviller
 - Étang de la Mutche 9 Km Morhange
- Distance totale : 97,7 Km





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 48**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, MAYOT, Mme PILARD, MM. CLAISER, BOHN, SEICHPINE, FRANCK, CLAMME, MARET, GROSS, SIMON, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN,
MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) par M. Gérard SIMON, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président à M. le Président de la CASAS ;
M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) à M. Gérard SIMON, Conseiller Suppléant (Lelling) ;
Mme Mariella NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) ;
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Difembach-Lès-Hellimer) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à M. Mustafa ZOR, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myra BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) à M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) ;
M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) à M. le Président de la CASAS ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) à M. Julian CLAISER, Conseiller (Eincheville) ;
- **Absents excusés : 4**
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold)
- **Absents non excusés : 10**
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macharen) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold)

Point n° 8

OBJET : Recrutement d'emplois saisonniers aux services de la CASAS.

Rapporteur : M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président

Dans le cadre du bon fonctionnement des différents services de la CASAS durant la période estivale courant de juin à septembre 2021, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser le recrutement de personnel saisonnier, à savoir :

➤ Complexe Nautique :

- 7 postes à temps complet sur la saison relevant du cadre d'emploi « opérateur des Activités Physiques et Sportives ».
- 2 postes à temps non complet par mois relevant du cadre d'emploi « adjoint administratif ».
- 10 postes à temps non complet sur la saison relevant du cadre d'emploi « adjoint technique » pour le technique.
- 10 postes à temps non complet sur la saison relevant du cadre d'emploi « adjoint technique » pour les vestiaires.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) autoriser ces différents recrutements étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021 ;
- 2) donner tous pouvoirs à M. le Président de la CASAS ou son représentant pour leur mise en œuvre.

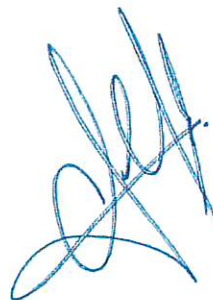
Décision du Conseil Communautaire :

M. le Président de la CASAS tient à souligner que le nombre d'emplois saisonniers a beaucoup diminué contrairement aux années précédentes puisque l'on passe de 50 saisonniers à 29 et que l'ensemble des communes ont été représentées dans le recrutement au vu des demandes effectuées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 juin 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 48**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, MAYOT, Mme PILARD, MM. CLAISER, BOHN, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME, MARET, GROSS, SIMON, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN,
MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) par M. Gérard SIMON, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président à M. le Président de la CASAS ;
M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) à M. Gérard SIMON, Conseiller Suppléant (Lelling) ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) ;
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Differbach-Lès-Hellimer) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à M. Mustafa ZOR, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcelette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myra BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcelette) ;
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) à M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) ;
M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) à M. le Président de la CASAS ;
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) à M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) ;
- **Absents excusés : 4**
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold)
- **Absents non excusés : 10**
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold)

Point n° 9

OBJET : Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Considérant la nécessité de renforcer le service des ressources humaines, le Président de la CASAS demande à son Conseil Communautaire de créer un poste permanent de rédacteur territorial à temps plein et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et charges de l'agent nommé par voie de mutation interne au 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil Communautaire est invité à adopter la modification suivante au tableau des effectifs :


CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	NOMBRE D'EMPLOIS POURVUS	EMPLOI A POURVOIR
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur Territorial à temps complet	B	6	1 (Ressources Humaines)

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 juin 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 JUN 2021

- **Conseillers élus : 79**..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 48**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Amandine GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. YLDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, MAYOT, Mme PILARD, MM. CLAISER, BOHN, SEICHEPINE, FRANCK, CLAMME, MARET, GROSS, SIMON, BALLIE, ZOR, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN,
MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) par M. Gérard SIMON, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président à M. le Président de la CASAS ;
M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vinrange) à M. Gérard SIMON, Conseiller Suppléant (Lelling) ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) ;
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diefembach-Lbs-Hellimer) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à M. Mustafa ZOR, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) à M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) ;
M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) à M. le Président de la CASAS ;
M. Cécile MULLER, Conseiller (Viller) à M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) ;
- **Absents excusés : 4**
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistrot) ;
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold)
- **Absents non excusés : 10**
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustrot) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestrot) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Fréybouse) ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Pelit-Tenquin) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold)

Point n° 10

OBJET : Questions diverses.

Rapporteur : M. le Président de la CASAS

M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de Saint-Avold intervient sur les jets de pierres sur les bus Transavold, dans le circuit Carrière-Wenheck et a été interpellé par les habitants de ces Quartiers qui se sont plaints du manque d'affichage dans les arrêts de bus, relatif à la mise en suspens temporaire des lignes de transport.

Les gens s'inquiètent et souffrent. Une équipe de bénévoles va être mise en place afin de les véhiculer au mieux vers la Ville.

Il souhaite connaître les informations qu'il peut leur donner, la durée

M. le Président de la CASAS regrette le manque d'affichage après cette décision brutale mais unanime suite à la réunion qui s'est tenue en Mairie de Saint-Avold entre les différentes instances.

Si la CASAS n'avait pas retiré ce secteur durant un temps, les chauffeurs auraient exercé le droit de retrait et toute la CASAS aurait été impactée.

M. le Président rappelle qu'il ne peut pas faire d'ingérence et qu'il n'a pas droit de Police sur Saint-Avold qui est détenue par M. le Maire de Saint-Avold.

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président et Adjoint au Maire de Saint-Avold propose un arrêt plus loin sur l'axe principal en évitant les boucles Carrière-Wenheck, près de chez Logiest.

De plus, il souhaite savoir si le Transport A la Demande (TAD) existe toujours.

M. Robert BINTZ, Vice-Président en charge des Transports lui répond par l'affirmative et c'est aux habitants d'en faire la demande auprès des services de la Maison de la Mobilité.

M. le Président de la CASAS ne souhaite pas pour autant, que le TAD se substitue à la ligne classique.

M. René STEINER, Maire de la Ville de Saint-Avold rappelle que la décision collégiale de ne plus faire cette ligne n'a pas été facile à prendre car elle ne pénalise pas les personnes qui ont lancé ces pierres, mais des personnes souvent âgées.

Mais il précise qu'il fallait une réaction forte et ferme qui ferait réfléchir dans le Quartier et permettre une remise en question de ces personnes malveillantes.

Un arrêt provisoire avait été évoqué mais la décision finale a été prise ainsi afin de créer un choc et faire réagir les parents, grands-parents qui pourraient tenir un discours envers les plus jeunes pour que cela cesse.

Selon lui, le vrai problème est que ce quartier est en zone 'Quartier Politique Ville', que les activités manquent en cette période COVID et il espère que les associations pourront à nouveau évoluer afin d'occuper ces jeunes et être à leur côté, les écouter et les comprendre et leur donner leur place.

M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de Saint-Avold rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un quartier de non droit où il y a de l'omerta et où en période électorale il n'est pas très bon d'en dire trop. Selon lui, ces caillassages risquent de se reproduire et ce sera à nouveau les mêmes personnes pénalisées qui n'y sont pour rien.

Il pense qu'en attendant que la situation redevienne normale, il faut trouver une solution pour les personnes âgées.

M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de Saint-Avold estime qu'une Agglomération ayant une verrue dans son pied, cela pose problème dans le cadre de l'attractivité notamment.

Si l'Etat a choisi ces deux quartiers et ces 3 communes en Politique de la Ville, c'est qu'il y a une problématique de fond qu'il faut régler ensemble de manière communautaire.

M. le Président de la CASAS conclut en rappelant que c'est ce qu'il souhaite, travailler ensemble et avancer.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 juin 2021

Le Président,

S. COSCARELLA

